

Réunion du Conseil Municipal
Du 25 janvier 2010 à 20H30
Compte-rendu

Présents : MM. BLOND, FAURE, GARREAU, CHALARD, BUISSON, KOWALSKI, MAZEAU, LUCHON, PATAUD, LE PECULIER, Mmes BOUGOUIN, RIFFAUD, MORANGE, DEXET, NADAUD.

Absents : Néant

Excusés : Néant

Procuration : Néant

Secrétaire : M. MAZEAU

1) Lecture du compte-rendu de la réunion du 21 décembre 2009 :

Aucune observation

2) Diagnostic assainissement

M. le Président présente M. Julien ALLARY, chargé d'établir un diagnostic des réseaux d'assainissement sur la Commune.

M. ALLARY, après avoir distribué des dossiers à tous les membres du Conseil, présente son étude et précise en conclusion :

« Le réseau d'assainissement est en bon état de fonctionnement général ; cependant de nombreux regards de voirie sont sous enrobé ce qui réduit les points d'accès.

Les habitations de la Rue du Lavoir de chez Chabrol ne sont desservies que par un réseau d'eaux pluviales

La station d'épuration est largement surdimensionnée. Elle produit peu de boues du fait de la forte dilution de la pollution lors des temps de pluie mais le traitement reste tout à fait correct.

La véritable insuffisance du bourg se situe au niveau des portions de réseau unitaire et des déversoirs d'orage. Mais certaines modifications permettraient d'optimiser le fonctionnement du système (voir dossier).

Il est ensuite fait une présentation des systèmes de collecte de « La Chaize » et de « Mons » accompagnée de solutions d'amélioration.

M. ALLARY rappelle ensuite que le contrat d'affermage avec la SAUR s'achève au 31/12/2010 et précise les caractéristiques de la délégation à renouveler dans le document programme. Elle a notamment pour objet l'affermage du service de la collecte et du traitement des eaux usées de caractéristiques « domestiques » sur le périmètre défini dans l'annexe sur la commune de St-Laurent-sur-Gorre. Le délégataire a l'obligation de réaliser les travaux définis au cahier des charges d'affermage (voir annexe 1), de gérer le service de l'assainissement collectif, et de renouveler, exploiter et entretenir à ses risques et périls les ouvrages et réseaux créés pendant la durée de l'affermage ou existants à son entrée en vigueur.

M. ALLARY précise que le Conseil Municipal doit approuver le périmètre d'affermage et préconise à ce propos d'en retirer les unités de traitement de La Chaize et de Mons, par souci d'économie, les vérifications des systèmes pouvant être aisément réalisées par le service technique de la Commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le périmètre d'affermage couvrant tout le territoire de la Commune sauf les unités de traitement de « La Chaize » et « Mons ».

M. Le Président remercie M. ALLARY pour le travail accompli.

3) Loyers des logements de la Commune

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- fixer les loyers des nouveaux appartements de Clareuil comme suit : logement 2 (avant du bâtiment) 430,00€/mois, logement 1 (arrière) 400€/mois
- fixer le loyer du logement des écoles après travaux à 350,00€/mois à compter du 01/02/2010
- fixer le loyer du logement N°102 de la Résidence de la Gorre bientôt disponible à 430€/mois à partir de la prochaine location,
- de ne pas appliquer d'augmentation de loyer pour 2010.

4) Tarifs salle culturelle

M. le Président rappelle la délibération du 11/01/2007 fixant notamment les montants de la location de la salle culturelle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de les reconduire à compter de 2010 en refusant la location aux associations et particuliers hors commune par souci de disponibilité du planning pour les animations envisagées par la Commune. M. le Président indique que la capacité d'accueil de la salle est de 150 personnes (places assises).

5) Régie camping

M. le Président rappelle la démission du précédent régisseur, et dit qu'il faudrait envisager une indemnité pour frais kilométriques qui se rajouterait à l'indemnité de régisseur afin que cette mission soit plus attractive.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Mme Morange propose également qu'une indemnité kilométrique soit versée aux secrétaires qui prennent leur véhicule personnel pour les déplacements professionnels. Cette proposition est mise à l'étude.

6) Préau de l'école maternelle

Mmes BOUGOUIN et DEXET présentent aux autres conseillers trois devis relatifs à la construction d'un préau dans la cour de l'école maternelle :

- Olivier Aymard Limoges 8900€ TTC (toiture non fournie)
- Cormenier ST-Claud (16) 14 444,50 TTC (toiture non fournie)
- Devis M. PATAUD pour la couverture, sans les gouttières 5 811,75 TTC à ajouter
- CMBM Blanzac 15 944,68 TTC tout compris

L'avis sur le pré-projet a été demandé aux Bâtiments de France. Le Conseil Municipal décide d'attendre leur avis pour se prononcer.

7) Divers

M. le Président fait part des problèmes de chauffage aux vestiaires du stade.

Certains conseillers font part de remarques négatives relatives au changement apporté à la distribution des sacs poubelles.

Fin de la séance à 23h.